

Plum

De: [REDACTED]
Envoyé: lundi 15 avril 2024 16:37
À: Plum
Objet: Fw: Emplacement Réservé F006 à Combleux : demande de suppression
Pièces jointes: PLUM Combleux ER F006.png; Courriel LNE au maire de Combleux 26 mars 2024.pdf; OAP Trame verte et bleu.png; Site IBM_recommandations LNE_26mars2024.pdf

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En complément de mon message, je me permets de vous transmettre les recommandations de LNE du 26 mars que j'avais omis de vous joindre ce matin.

Bonne réception

[REDACTED]

----- Message transmis -----

De : [REDACTED]
À : plum@orleans-metropole.fr <plum@orleans-metropole.fr>
Envoyé : lundi 15 avril 2024 à 11:14:47 UTC+2
Objet : Emplacement Réservé F006 à Combleux : demande de suppression

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me permets de contester l'emplacement réservé F006 à Combleux avec la création d'un cheminement (une promenade) le long de la Bionne dont un extrait du PLUM d'Orléans est présenté en pièce jointe : **PLUM Combleux ER F006**

Propriétaire des parcelles 775 et 828 en bord de Bionne à Combleux, sur un terrain classé en zone N et soucieux de préserver les espaces naturels, nous sommes les témoins discrets d'une vie sauvage foisonnante autour de la rivière. Les abords de la Bionne abritent une diversité remarquable d'espèces, telles que des canards, des poules d'eau, des castors, des chevreuils, des martins-pêcheurs, des hérons, et bien d'autres encore...

Nous contestons l'emplacement réservé F006, car nous estimons que la création d'un cheminement le long de la Bionne perturbera et mettra en péril la faune et la flore présente sur ce secteur.

Pour réaliser cet aménagement, il sera d'abord nécessaire d'abattre plus d'une centaine d'arbres en bord de la Bionne, dont plusieurs sont centenaires. De plus, afin de permettre la circulation des piétons et des cyclistes, une stabilisation du sol par l'ajout de remblais sera indispensable. Cet aménagement risque de détruire les zones humides ainsi que leur précieux équilibre écologique.

En outre, la présence fréquente de piétons et de cyclistes le long de la Bionne chassera définitivement les espèces présentes, compromettant ainsi la continuité de ce corridor écologique dans cette zone.

Pour sécuriser notre terrain en zone Naturelle, nous serons malheureusement contraints de mettre en place une clôture le long du cheminement prévu, entravant ainsi la libre circulation des espèces.

Je me permets pour justifier ma demande de suppression de l'emplacement réservé F006 de vous communiquer les recommandations de l'association de Loiret Nature Environnement pour une bonne prise en compte de la biodiversité et des milieux naturels sur la Bionne et ses rives :

Recommandations de l'association Loiret Nature Environnement sur la Bionne et ses rives :

Par un courrier public adressé au maire de Combleux le 26 mars 2024 par l'association Loiret Nature Environnement par Madame Marie-des-Neiges de Bellefroid, faisant suite à l'Inventaire de Biodiversité de la Commune sur la période 2022-2023, l'association propose des recommandations essentielles pour une bonne prise en compte de la biodiversité et des milieux naturels sur le secteur de l'ancien site IBM (pièce jointe à ce document : **Courriel LNE au maire de Combleux 26 mars 2024**). Voici ce qui est indiqué en particulier sur la Bionne et ses rives :

« Pour que le corridor aquatique reste fonctionnel, il faut que les espèces qui se déplacent ou vivent le long de la rivière puissent y trouver nourriture et refuge. **Aucun cheminement le long de l'eau ne doit être aménagé. Une zone de végétation spontanée doit être maintenue sur une quinzaine de mètres de large de part et d'autre de la rivière.** C'est d'autant plus important de préserver ce tronçon de Bionne qu'il y a déjà un chemin tout le long de la berge, à l'aval du site IBM jusqu'à la confluence avec le canal. Il est important de favoriser l'installation d'une végétation herbacée variée, fournie et fleurie dans les secteurs les plus ensoleillés. Par endroits, la ripisylve pourrait être ponctuellement restaurée (favoriser l'implantation d'aulnes ou de saules ou d'autres essences indigènes du bord de l'eau – le cas échéant, replanter quelques arbres) sans oublier de maintenir quelques ouvertures pour l'ensoleillement de la lame d'eau. Au moins deux ponts permettent de voir la rivière. Il n'est donc pas indispensable d'aménager d'autres points de vue... »

Ces précisions apportées par l'association Loiret Nature Environnement quant à la préservation du secteur de la Bionne à Combleux sont claires : **Aucun cheminement le long de l'eau ne doit être aménagé.**

Le projet de création d'un cheminement le long de la Bionne tel qu'il avait été prévu avec l'emplacement réservé F006, est en contradiction avec les recommandations formulées par l'association Loiret Nature Environnement.

OAP trame verte et bleue :

Le secteur de la Bionne est situé en trame verte et bleue au sein d'un corridor écologique majeur reliant la forêt d'Orléans au nord et la Sologne au sud par le passage traversant le canal d'Orléans et la Loire. Les orientations générales de ce secteur sont précisées par l'OAP Enjeux écologiques et Trame Verte et Bleue en particulier pour les réservoirs et espaces relais.

Le document OAP Trame verte et bleue (Pièce 3.3.0 du PLUM) mentionne l'importance de prendre en compte les aspects environnementaux et durables de la trame verte et bleue. L'OAP a pour objectif de garantir le maintien des continuités écologiques du territoire ainsi que sa diversité de paysages, tout en structurant leur développement. La trame verte et bleue constitue un outil d'aménagement du territoire visant à établir un corridor écologique cohérent et fonctionnel permettant aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire et de se reposer, assurant ainsi leur survie et le maintien des services écosystémiques rendus par la biodiversité et les milieux naturels.

L'orientation 2.2.4, concernant les corridors écologiques et secteurs à enjeux, prévoit de préserver et de reconstituer les corridors écologiques ainsi que de compléter le maillage des sous-trames en présence. Le secteur de la Bionne fait partie d'un secteur à enjeux écologiques, identifié en tant que corridor écologique multi-trames (bleue, verte et noire) et faisant partie d'une zone humide à préserver. Voir document **OAP trame verte et bleue** en pièce jointe.

Dans l'**OAP sectorielle Sainte Marie et chemin du cimetière**, il est précisé à la page 80, pour une prise en compte environnementale et durable (Paysage et Trame Verte et Bleue) que tout le long de la Bionne, les berges seront préservées tant pour leur intérêt paysager qu'écologique. **Cette mention n'est pas suffisante** au regard de l'OAP Trame Verte et Bleue qui **prévoit aussi de préserver les abords de la Bionne sur une distance significative de chaque côté des berges.** L'association Loiret Nature Environnement recommande une largeur de préservation du corridor écologique d'environ 15 mètres de chaque côté des berges.

De ce fait la création de l'emplacement réservé F006 du PLUM à Combleux prévoyant un aménagement pour la création d'un cheminement le long de la Bionne est **incompatible avec les Orientations d'Aménagement et de Programmation Trame Verte et Bleue (Pièce n°3.3.0).**

Le projet de création d'un cheminement le long de la Bionne tel qu'il avait été prévu avec l'emplacement réservé F006, est en contradiction avec les recommandations formulées par l'association Loiret Nature Environnement et les objectifs environnementaux sur ce secteur définis dans le document OAP Trame verte et bleue comme nous l'avons précisé précédemment.

Aussi dans le cadre de cette enquête publique, je souhaiterais que soit prise en **compte la suppression de l'emplacement réservé F006 à Combleux** lors de la prochaine modification du PLUM.

Je vous remercie par avance de bien vouloir prendre en considération notre demande et reste à votre disposition pour tout complément d'information.



Re: IBC / conférence de restitution + recommandations "IBM"

Expéditeur : Marie-des-Neiges de BELLEFROID_LNE (mndebellefroid@lne45.org)

À :



Date : mardi 26 mars 2024 à 16:13 UTC+1

Bonjour,

Merci pour votre petit mot suite à la conférence de restitution du 21 mars.

Comme l'ancien site IBM n'a pas été étudié dans le cadre de l'IBC et ne bénéficie donc d'aucune fiche de gestion, je voulais récapituler ici les recommandations et échanges que nous avons eus sur le terrain le 15 mars, pour que votre projet de lotissement se déroule au mieux tout en préservant les milieux intéressants présents.

Nos préconisations se trouvent dans le fichier joint. Comme je les ai également globalement exposées lors de la conférence de restitution suite à diverses questions de l'assemblée, je mets Monsieur Le Bail en copie de ce mail pour que nous soyons tous au même niveau d'information.

En espérant que ce document vous sera utile et en vous remerciant vivement pour votre écoute.

Je reste bien sûr disponible pour toute question,

Bien cordialement,

Marie-des-Neiges de Bellefroid
Chargée d'études et de projets
LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT
64, route d'Olivet 45100 Orléans
02.38.56.90.61 / 06.73.89.19.57
www.loiret-nature-environnement.org



Site IBM_recommandations LNE_26mars2024.pdf
541.3kB

Ancien site IBM

Recommandations pour une bonne prise en compte de la biodiversité et des milieux naturels

LNE, 26 mars 2024

Cet ancien emplacement de l'entreprise IBM s'étend sur une dizaine d'hectares. Le site est principalement constitué de terrains rudéralisés (anciens bâtiments démolis, routes, canalisations) recouverts d'une végétation herbacée progressivement envahie par des ligneux (robiniers, peupliers...). Le site inclut également des boisements, des alignements d'arbres et les berges de la Bionne, ainsi qu'un bâtiment toujours sur pied qui va être reconverti.

Cette note ne concerne que les milieux naturels ou semi-naturels. **LNE n'a pas inventorié ce site et cette note ne peut remplacer l'étude d'impact en cours.**

Le boisement ancien

Il est composé de vieux arbres, pas tous indigènes (il y a notamment plusieurs marronniers – c'est une essence originaire des Balkans) mais plantés de longue date. Les oiseaux présents sont des espèces forestières qui y trouvent un relai intéressant dans la trame verte (ripisylve des bords de Loire <=> bois de la Grand-Maison côté Saint-Jean de Braye <=> grands boisements des bords de Bionne à Boigny...). Plusieurs espèces liées aux cavités sont présentes (Pigeon colombin, divers pics, Sittelle torchepot...). Cela indique que **la trame boisée est toujours fonctionnelle.**

Je sais que vous avez l'intention de conserver ce boisement, mais il faudra impérativement le **préserver des différentes atteintes qu'il pourrait subir** lorsque le site sera construit. Il faudra en particulier **veiller à ce qu'aucune circulation, même piétonne, ne soit autorisée dans le bois.** Il ne fait que 50-60 mètres de large, est donc très « transparent » et le sous-bois est fragile ; il devrait donc être complètement fermé aux humains et à leurs chiens par une **clôture adéquate** (genre ganivelles – c'est joli, cela structure le paysage et c'est perméable à la faune terrestre). Il conviendra aussi d'en préserver les lisières en ménageant une zone-tampon de 20-25 mètres de large côté nord, pour y installer une végétation variée et étagée (arbrisseaux et arbustes, végétation ensauvagée). Aucune construction, ni jardin, ne devraient donc être installés à moins de 25-30 mètres des vieux arbres.

Afin que ce boisement perdure, il faudra favoriser la régénération naturelle ou l'assister par quelques plantations ou semis (glands collectés localement par exemple). **Il faudra surtout veiller à ce qu'aucun chantier n'endommage les racines !** À ce titre, il faudra bien réfléchir au retrait de certains enrobés au cœur du boisement. Il pourrait être pertinent de les laisser sur place pour ne pas endommager les arbres. L'expertise de forestiers pourrait se révéler indispensable à ce sujet.

Beaucoup d'arbres ont été mal traités (voire maltraités !) du temps d'IBM (branches mal coupées, arbres déséquilibrés...). Il conviendra de confier à une entreprise spécialisée le soin de les entretenir (coupe franche des branches, élagage bien pensé) et de sécuriser la route qui borde le bois (abattage des arbres qui risquent de tomber, si ce n'est déjà fait). Là où la sécurité des personnes n'est pas en jeu, conserver quelques arbres morts ou dépérissants, éventuellement en les élaguant (couper les branches pour ne laisser que des chandelles). Quelques-unes des branches coupées peuvent être tronçonnées et laissées en tas au sol.

Les alignements d'arbres côté Loire

Ils forment un écran visuel important pour les personnes qui circulent sur ou au bord de la Loire et qui apprécient son cadre de verdure. De plus, les arbres sont source de fraîcheur et constituent des refuges et des zones d'alimentation pour la faune. J'ai bien compris que vous aviez l'intention d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment encore sur pied et que certains arbres pourraient se révéler gênants (ombre). Il conviendrait alors d'abattre ceux qui font de l'ombre aux panneaux et de conserver, si possible, les autres au maximum, en particulier quelques résineux (vieux thuyas). Ils sont sempervirents (verts toute l'année) et sont des refuges importants pour les oiseaux en hiver ou pour certains rapaces nocturnes.

La Bionne et ses rives

Pour que le corridor aquatique reste fonctionnel, il faut que les espèces qui se déplacent ou vivent le long de la rivière puissent y trouver nourriture et refuge. **Aucun cheminement le long de l'eau ne doit être aménagé.** **Une zone de végétation spontanée doit être maintenue sur une quinzaine de mètres de large de part et d'autre de la rivière.**

C'est d'autant plus important de préserver ce tronçon de Bionne qu'il y a déjà un chemin tout le long de la berge, à l'aval du site IBM jusqu'à la confluence avec le canal.

Il est important de favoriser l'installation d'une végétation herbacée variée, fournie et fleurie dans les secteurs les plus ensoleillés. Par endroits, la ripisylve pourrait être ponctuellement restaurée (favoriser l'implantation d'aulnes ou de saules ou d'autres essences indigènes du bord de l'eau – le cas échéant, replanter quelques arbres) sans oublier de maintenir quelques ouvertures pour l'ensoleillement de la lame d'eau.

Au moins deux ponts permettent de voir la rivière. Il n'est donc pas indispensable de ménager d'autres points de vue, sauf s'il y a une forte demande sur ce sujet.

Aménagements paysagers et écologiques

Pour une meilleure prise en compte de la biodiversité présente, il nous semble important qu'il soit exigé des paysagistes qu'ils **s'adjoignent les services de scientifiques ou de naturalistes au moment de la conception des espaces verts** : choix des essences (pour éviter que toutes les plantations soient constituées d'espèces ou variétés horticoles), appui scientifique à la renaturation du site, création d'une zone ouverte paysagère la plus naturelle et fonctionnelle possible, respect de zones de quiétude pour la faune, etc.

* * * * *